

Etang du Grand-Gabot (Identifiant national : 820030045)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 26040005)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : CREN (MARCELLIN S.), - 820030045, Etang du Grand-Gabot. - INPN, SPN-MNHN Paris, 7P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/820030045.pdf>

Région en charge de la zone : Rhône-Alpes
Rédacteur(s) : CREN (MARCELLIN S.)
Centroïde calculé : 819759°-2023976°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 17/12/2009
Date actuelle d'avis CSRPN : 07/06/2019
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 06/04/2011

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	4
7. ESPECES	5
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	7
9. SOURCES	7

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Drôme
- Commune : Valherbasse (INSEE : 26210)
- Commune : Saint-Laurent-d'Onay (INSEE : 26310)

1.2 Superficie

23,29 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre):

Maximale (mètre):

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Non renseigné

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

Non renseigné

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

Non renseigné

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

Non renseigné

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

Non renseigné

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux

Fonctionnels

Complémentaires

- Ecologique
- Faunistique
- Amphibiens
- Reptiles
- Insectes
- Floristique
- Phanérogames

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

L'étang du Grand-Gabot est situé au bord d'une petite route en crête, à 510 m d'altitude entre Saint-Bonnet-de-Valclérieux et Saint-Laurent-d'Onay. La petite pièce d'eau libre, entourée d'épais buissons de Saules cendrés, s'ouvre dans un environnement forestier dominé par les Chênes sessiles. Le niveau de l'eau fluctue de manière assez importante selon les saisons, et laisse apparaître en période estivale des plages de vases humides, colonisées par des espèces végétales discrètes comme le Jonc des marais ou le Rubanier émergé. Au début du vingtième siècle, deux rares espèces, la Pilulaire à globules ou "Boulette d'eau" et la Littorelle à une fleur, étaient signalées sur cet étang. La flore particulière de l'étang du Grand-Gabot se retrouve sur quelques autres sites drômois du plateau des Chambarans. Elle caractérise des eaux peu calcaires et pauvres en nutriments.

L'étang du Grand-Gabot est également un site majeur pour la faune, amphibiens et libellules principalement. Les amphibiens, Grenouilles rousses et Grenouilles agiles, Crapauds communs, Tritons alpestres et Tritons crêtés, rejoignent l'eau pour s'y reproduire et pondre des milliers d'œufs, malheureusement au prix d'une très forte mortalité par écrasement sur la chaussée de la route départementale voisine. L'espèce la plus remarquable est le Triton crêté, dont la protection est considérée comme un enjeu européen en matière de conservation des espèces, en raison de la régression de ses populations. Pouvant mesurer plus de quinze centimètres de long, ce triton, le plus grand de France, vit dans les plaines et collines de la moitié nord du pays. La station du Grand-Gabot est la plus méridionale atteinte par l'espèce dans le sillon rhodanien. Comme les autres amphibiens, le Triton crêté rejoint l'eau pour s'y reproduire, et le reste de l'année, vit caché dans les bois environnants l'étang, sous des souches, des mousses ou tout autre abri. On considère que le Triton crêté peut s'éloigner d'un kilomètre de son lieu de reproduction, et les bois environnants l'étang du Grand-Gabot font ainsi partie de sa zone naturelle.

Le site est également de grande importance pour les reptiles. Trois espèces de couleuvres, toutes inoffensives, sont présentes : la Couleuvre à collier, qui nage remarquablement ; la Couleuvre verte et jaune et la Couleuvre d'Esculape, qui restent aux abords de l'étang. Plusieurs espèces de libellules se rencontrent sur l'étang, dont le Sympétrum à corps déprimé, inscrite sur la liste rouge nationale des espèces menacées. Fréquente dans le sud de la Drôme vers Pierrelatte, cette dernière espèce se retrouve très localement sur quelques étangs des Chambarans.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> - Algues - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Oiseaux - Poissons - Ptéridophytes - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges 	<ul style="list-style-type: none"> - Odonates 	<ul style="list-style-type: none"> - Phanérogames 	<ul style="list-style-type: none"> - Amphibiens - Reptiles

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

Non renseigné

6.2 Habitats autres

Non renseigné

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	259	<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Crapaud commun</i> (Le)	Reproduction indéterminée					
	310	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	<i>Grenouille agile</i> (La)	Reproduction indéterminée					
	351	<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	<i>Grenouille rousse</i> (La)	Reproduction indéterminée					
	121	<i>Triturus alpestris</i> (Laurenti, 1768)	<i>Triton alpestre</i> (Le)	Reproduction indéterminée					
	139	<i>Triturus cristatus</i> (Laurenti, 1768)	<i>Triton crêté</i> (Le)	Reproduction indéterminée					
Odonates	65318	<i>Sympetrum depressiusculum</i> (Selys, 1841)	<i>Sympétrum déprimé</i> (Le)	Reproduction indéterminée					
Phanérogames	104349	<i>Juncus tenageia</i> Ehrh. ex L.f., 1782	<i>Jonc des vasières, Jonc des marécages, Jonc des marais, Jonc des vases</i>	Reproduction certaine ou probable					
	124407	<i>Sparganium emersum</i> Rehmann, 1871	<i>Rubaniér émergé, Rubaniér simple</i>	Reproduction certaine ou probable					
	124418	<i>Sparganium simplex</i> Huds., 1778	<i>Rubaniér émergé, Rubaniér simple</i>	Reproduction certaine ou probable					
Reptiles	77993	<i>Elaphe longissima</i> (Laurenti, 1768)	<i>Couleuvre d'Esculape</i> (La)	Reproduction indéterminée					

7.2 Espèces autres

Non renseigné

7.3 Autres espèces à enjeux

Non renseigné

7.4 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Amphibiens	139	<i>Triturus cristatus</i> (Laurenti, 1768)	Déterminante	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (lien)
				Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
	259	<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (lien)
	310	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	Déterminante	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (lien)
				Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
	351	<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (lien)
				Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Production des spécimens de grenouille rousse (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	CORA	2002	Reptiles et amphibiens de Rhône-Alpes : atlas préliminaire, hors série n°1
	GARRAUD,L.	2003	Flore de la Drôme. Atlas écologique et floristique
	GRAND D.	2004	Les libellules du Rhône
	JACOB L.	1999	Propositions de gestion de zones humides favorables à deux amphibiens menacés : le Sonneur à ventre jaune et le triton crêté
	PERRET N.	2000	Dynamique de population en habitat fragmenté chez deux espèces d'Amphibiens Urodèles (Triturus alpestris et T. cristatus)